



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## coopération culturelle

Question écrite n° 48826

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de définir les priorités de l'action culturelle de moderniser ses outils et notamment de différencier l'action géographique en fonction des publics visés et des outils mobilisés. Les rapporteurs proposent ainsi que soit publiée à échéance régulière une typologie des pays, des publics et des actions du réseau culturel de la France à l'étranger. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

### Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international travaille de manière permanente à une meilleure identification des pays et des publics prioritaires, ainsi que des actions à entreprendre. Le travail actuel d'adaptation de la cartographie du réseau de la France à l'étranger se traduit en particulier par un redéploiement de ses effectifs et de ses moyens en faveur de certains pays (pays émergents, Méditerranée, Afrique) et un ciblage de son action culturelle et de coopération en direction de certains publics (jeunes et classes moyennes notamment). Ce travail de ciblage permet d'avoir une meilleure connaissance de la demande en vue de définir des actions susceptibles d'y répondre. Afin d'améliorer la connaissance des publics, l'Institut français se verra confier par ailleurs, dans le cadre de la négociation de son prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM), un rôle renforcé pour le recueil et l'exploitation des données relatives aux publics. Les priorités géographiques et sectorielles du MAEDI seront intégrées dans ce COM, pour assurer la cohérence de notre action culturelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48826

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 986

**Réponse publiée au JO le :** [3 juin 2014](#), page 4513